



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 15320

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du service public audiovisuel en outre-mer. Plusieurs journalistes et salariés du groupe France télévisions outre-mer se font l'écho de rumeurs persistantes, annonçant la suppression des programmes de jour de la chaîne France O, la disparition des outils de production locaux, la fermeture de deux stations, la fin des Télépays. Si ces nouvelles se confirmaient, c'est la diversité française qui perdrait en visibilité. Notre Nation est multiple. Nos territoires s'étendent bien au-delà des océans. Les relais que constituent les chaînes locales du groupe France télévisions constituent autant de moyen d'information pour la « diaspora » que de « fenêtres » de découverte pour l'ensemble de la population. Outre les contenus, se pose la question de la ressource humaine, du maintien des postes liés à la production, celle du soutien de la création d'œuvres originales, l'une des vocations du service public. Elle a connu une belle progression ces dernières années, soutenue par les opportunités de diffusion mondiale offerte par le groupe France télévisions. Il souhaite donc obtenir des informations précises sur la politique d'avenir envisagée par le groupe et le Gouvernement. Elles seules sont à même de calmer les tensions, néfastes au bon fonctionnement du service public audiovisuel ultramarin.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le Gouvernement est très attaché à la mission de proximité qui incombe à France Télévisions et qui est assurée en Outre-mer par les Outre-mer Première, dont certains programmes sont relayés en métropole par France Ô. Ces chaînes participent en effet à la vie des territoires, en relayant la pluralité des opinions et en valorisant la richesse du patrimoine et de la création locale. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2011-2015, signé par l'État et la société le 22 novembre 2011, prévoit un renforcement des programmes des Outre-Mer Première, confirmant la stratégie adoptée au moment de leur lancement et consistant à proposer à nos concitoyens ultramarins, en alternative aux chaînes métropolitaines, dont celles de France Télévisions désormais disponibles via la TNT, une offre ambitieuse de chaînes locales généralistes de plein exercice. Dans un contexte économique dégradé, la trajectoire de ressources 2013-2015 - que dessinent la révision à la baisse des prévisions de recettes publicitaires de l'entreprise et sa nécessaire contribution à l'effort national de redressement des finances publiques -, conduit aujourd'hui France Télévisions et l'État à revoir certains objectifs du COM 2011-2015. Pour autant, si des efforts d'économie seront demandés à l'entreprise, ses grandes missions seront réaffirmées, notamment celle concernant la diffusion d'une offre locale en Outre-mer, et il n'est pas question de remettre en cause les grandes orientations retenues à ce sujet dans le COM 2011 2015.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15320

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 avril 2013

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 301

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4439